

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la relance

Arrêté du 5 octobre 2021 modifiant l'arrêté du 5 juillet 2021 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Paris établissement-composante de l'Université Paris sciences et lettres

NOR : ECOG2128639A

Le ministre de l'économie, des finances et de relance,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.642-1, D.612-34 à D.612-36, D.613-3 et D.642-1 ;

Vu le décret n° 91-1033 du 8 octobre 1991 modifié relatif à l'École nationale supérieure des mines de Paris (Mines ParisTech) ;

Vu l'arrêté du 15 mai 2020 portant attribution du titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines de Paris établissement-composante de l'Université Paris sciences et lettres,

Arrête :

Article 1^{er}

A l'article 1^{er} de l'arrêté du 5 juillet 2021 susvisé, les mots : « M. Chen (*Hongchuan*) » sont remplacés par les mots : « Mme. Chen (*Hongchuan*) » et les mots : « Mme Chen (*Shu*) » sont remplacés par les mots : « M. Chen (*Shu*) ».

Article 2

Le directeur général de l'École nationale supérieure des mines de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie, des finances et de la relance.

Fait le 5 octobre 2021

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du vice-président
du Conseil général de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies,
Le chef de la mission de tutelle des écoles,

V. THÉRY